

Une rénovation du système scolaire tournée vers la réussite des élèves

1) Nous avons besoin d'une école qui conduise davantage d'élèves à la réussite

Fixés au cours de la campagne présidentielle, les axes de la politique éducative de la Nation ont été déclinés dans la lettre de mission remise au ministre de l'Éducation nationale. La nécessité de poursuivre l'effort réformateur engagé depuis un an a été réaffirmée par le président de la République dans son discours du 2 juin dernier.

Pourquoi réformer ? Alors même que le budget de l'Éducation nationale a fortement progressé depuis quinze ans, des études récentes, nationales ou internationales, ont mis en lumière la dégradation des performances du système éducatif français :

- le rapport récent du Haut conseil à l'Éducation a révélé que 15 % des élèves sortant de l'école primaire rencontrent des difficultés importantes, notamment dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- 150 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans diplôme ni qualification ;
- l'enquête PIRLS sur l'apprentissage de la lecture à dix ans, classe la France au 17^e rang sur 22 pays examinés ;
- l'enquête PISA, portant sur la culture mathématique et la compréhension de l'écrit à quinze ans, mesure le recul de la France : légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE en 2000 (505 points contre 498), elle se situe aujourd'hui en dessous de cette moyenne (488 contre 492) ;
- l'échec en premier cycle universitaire est aujourd'hui beaucoup trop important puisque près d'un étudiant sur trois ne parvient pas à obtenir une licence. Cet échec trouve son origine au lycée, ce dernier ne préparant plus efficacement aux défis qui attendent nos élèves dans l'enseignement supérieur ;
- le système éducatif français ne corrige plus les inégalités sociales : si 80 % des enfants de cadres supérieurs poursuivent leurs études au-delà du lycée, ils ne sont que 40 % parmi les enfants d'ouvriers.

Continue depuis vingt ans, l'augmentation des moyens et des horaires n'a pas été une réponse adaptée. De fait, la France consacre à sa politique éducative des moyens supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. Les emplois du temps sont également beaucoup plus chargés en France que dans les autres pays de l'Union européenne : entre sept et onze ans ils excèdent de 101 heures la moyenne européenne, au collège de 122 heures et au lycée de 182 heures.

Ces résultats sont préoccupants et rendent nécessaires des réformes d'ampleur pour inverser la tendance de ces dernières années et ramener le système éducatif français vers le modèle qu'il doit incarner.



Les objectifs sont concrets :

- diviser par trois le nombre d'élèves en situation d'échec lourd à la sortie de l'école primaire ;
- limiter le redoublement, notamment en classe de seconde ;
- réduire le nombre de sorties sans qualification ;
- mieux articuler l'enseignement scolaire avec l'enseignement supérieur ;
- mieux prendre en compte le temps d'enseignement.

2) Atteindre ces objectifs suppose de recentrer l'éducation sur son cœur de métier et de développer des activités de soutien

Cette réflexion de grande ampleur et les réformes qui en découlent doivent permettre aux enseignants de trouver une base de revalorisation de leur condition, qui s'est fortement dégradée.

Le processus de réforme de l'Éducation nationale est un processus continu. Au-delà des rendez-vous réguliers que constituent les CMPP, l'Éducation nationale a ouvert plusieurs chantiers dont elle prend en compte la dimension sociale :

- la réorganisation du temps de travail dans le premier degré s'est construite sur la base d'un protocole de discussion avec les organisations professionnelles ;
- la réforme de la voie professionnelle du lycée également ;
- la réforme du lycée général et technologique s'ouvre sur des bases d'une large discussion avec les lycéens, les familles, les enseignants et les chefs d'établissement. Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, a été désigné comme chef de projet pour conduire cette réforme.

Ce processus mobilise également l'administration centrale et académique de l'Éducation nationale (par exemple pour la rédaction des programmes du premier degré ou la réflexion sur l'organisation du ministère), des équipes d'audit externes (par exemple pour la transformation du ministère ou la réforme du remplacement). Lorsque ces travaux impliquent plusieurs acteurs, la coordination en est généralement confiée au secrétaire général du ministère.

3) De premiers résultats concrets

Engagée en juin 2007, l'assouplissement de la carte scolaire se poursuit dans le second degré pour offrir une liberté nouvelle aux familles.

Lancé en novembre 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif entre 16 heures et 18 heures monte en puissance à la rentrée 2008 : il concerne désormais tous les collèges, les écoles de l'éducation prioritaire et toutes celles qui souhaitent s'y associer.

Des stages de remise à niveau gratuits ont été proposés aux élèves de CM1 et de CM2 dès les dernières vacances de printemps. Ils sont reconduits en juillet et en août.

La réforme de l'école primaire entre en vigueur à la rentrée 2008. Elle s'appuie sur de nouveaux programmes tournés vers les apprentissages fondamentaux, sur une réorganisation du temps scolaire au profit des élèves en difficulté et sur une nouvelle conception de l'évaluation.



L'Éducation nationale apporte sa contribution à la dynamique « Espoir banlieues » voulue par le président de la République. Cette contribution se traduit par exemple par la multiplication des places en internat d'excellence réservées aux jeunes méritants des quartiers difficiles qui ont besoin d'encadrement pour réussir leurs études.

Un dispositif d'accueil des élèves dans les écoles les jours de grève a été expérimenté à deux reprises. Pour garantir cet accueil, et concilier ainsi le droit de grève des enseignants et la liberté des familles, un projet de loi est présenté le 11 juin au Conseil des ministres et sera déposé au Parlement avant l'été.

4) Des chantiers fondamentaux pour les mois à venir

Largement engagée, la rénovation de la voie professionnelle se poursuit et se traduira notamment par une augmentation du nombre des élèves suivant un cursus en trois ans à la rentrée 2008. Le cycle de scolarité en trois ans après la classe de troisième deviendra, à l'égal des cursus de la voie générale et technologique, la référence à la rentrée 2009.

La réforme du lycée général et technologique, annoncée par le président de la République le 2 juin 2008, s'ouvrira en 2009 avec la réforme de la classe de seconde pour s'achever en 2012. Une nouvelle organisation des parcours des lycéens et une nouvelle approche de l'organisation de leurs études verront ainsi le jour.

La création d'une Agence nationale du remplacement, qui permettra à la fois d'améliorer le remplacement des enseignants absents et de maximiser la présence des enseignants remplaçants, sera effective à la rentrée 2009.

Les concours de recrutement des enseignants seront modifiés en 2010. Pour être titularisés les enseignants préalablement formés par l'université devront avoir obtenu un master. Cette élévation du niveau de qualification des enseignants bénéficiera directement à tous les élèves et sera également reconnue par une revalorisation des débuts de carrière.

Dans la continuité de cette réforme, la formation continue des jeunes enseignants sera également développée au début de leur carrière au travers de compagnonnages assurés par des enseignants expérimentés.

Une réflexion de fond est engagée sur la question de l'orientation. Elle s'est déjà traduite par un effort en faveur de la découverte des métiers au collège et par l'ouverture de l'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles. La thématique de l'orientation a d'ailleurs été retenue comme axe principal de la présidence française de l'Union européenne en matière d'éducation.

Des travaux sont engagés sur l'autonomie dans le premier degré. Dans le cadre de la réforme des lycées, il est nécessaire d'élargir et de déterminer avec précision les marges d'autonomie des établissements pour leur permettre de moderniser leur fonctionnement et d'adapter leur offre éducative à leur public spécifique.

